

Compte rendu de la session d'Automne 2021  
de la section 32, « Mondes anciens et médiévaux »  
du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

Établi par M. Cronier, secrétaire scientifique

La section s'est réunie du lundi 29 novembre au mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021, en salle Alfred Kastler du Comité national.

**Membres présents** : Alain BADIE, Emmanuèle CAIRE, Amélie CHEKROUN, Éric COIGNARD, Marie CRONIER, Sylvain DHENNIN, Aurore DIDIER, Sébastien GONDET, Alessia GUARDASOLE, Marc HEJMANS, Marlène HÉLIAS-BARON, Frédéric HURLET, Frédérique LACHAUD, Sandrine LAVAUD, Sandra LIPPERT, Nicolas POIRIER, Airton POLLINI, Vanessa Py-SARAGAGLIA, Carole ROCHE-HAWLEY, Florian TÉREYGEOL.

### **Entretien avec Marie Gaille et Stéphane Bourdin**

Le lundi 29 novembre, la section a reçu Marie GAILLE, directrice de l'InSHS, accompagnée de Stéphane BOURDIN, directeur adjoint scientifique en charge de la section 32.

En préambule, Stéphane Bourdin informe la section que son correspondant au ministère l'a averti que la personne choisie pour remplacer Stéphane Mauné à la Section 32 a été nommée. Cette nomination devrait être rendue publique dans les prochains jours.

#### **A. Projet de direction de l'INSHS**

Marie Gaille présente son projet pour la direction de l'INSHS.

Il repose sur trois missions :

##### 1. Faire avancer la science et la recherche fondamentale

**Marie Gaille** s'inscrit dans la continuité de P. Bourdelais et F.-J. Ruggiu, avec une politique de priorisation scientifique (étant donné que les moyens ne sont pas infinis). Sont apparus trois types de priorités plus ou moins anciennes : certaines disciplines (par ex. l'archéologie), certaines thématiques et certaines méthodes.

Marie Gaille souhaite entreprendre une mise à jour de ces priorités : les continuer, les développer, ou les abandonner pour en faire ressortir de nouvelles. Un état d'avancement de la réflexion menée à ce sujet sera présenté à la Section lors de la session de printemps ainsi qu'au conseil scientifique de l'INSHS. À la suite de la demande du DAS, il a été convenu de poursuivre le soutien spécifique à l'anthropologie et à l'archéologie.

**Stéphane Bourdin** : L'archéologie est en plein renouvellement, avec un très fort élargissement de ses champs interdisciplinaires, et elle connaît une pression sociale (érosion archéologique,

destruction du patrimoine), notamment pour l'archéologie à l'étranger et l'archéologie programmée.

**Marie Gaille.** Nous avons beaucoup discuté des sciences de l'antiquité, en un sens très large du terme, qui concerne aussi la section 32. C'est un domaine pluridisciplinaire sur lequel le MESRI nous sollicite pour savoir ce qu'on y fait, régulièrement depuis 2014, plutôt dans le domaine des études classiques d'ailleurs. Nous avons répondu en faisant une note en termes de personnels de recherches, en matière de réseau etc. Nous n'allons pas l'explicitier comme priorité car nous avons déjà beaucoup d'assises dans ce domaine. Il y a toute une série de points d'attention qu'on a discutés. Cela sera soumis plus en détail au printemps. Nous sommes en train de discuter de nos priorités méthodologiques, notamment d'une priorisation autour de la science partagée (c'est une proposition qui reste encore à acter). On réfléchit à une refonte de la priorité autour de notions telles que la quantification, la modélisation, la normalisation (redévelopper l'histoire quantitative).

Le CNRS a exprimé deux priorités : l'interdisciplinarité (impliquant des collaborations avec des collègues d'autres instituts) et l'internationalisation des recherches. Nous continuons dans la même direction.

- interdisciplinarité : ce n'est en aucun cas une injonction. On a une multiplicité d'outils et de financements au sein du CNRS, qui permettraient d'accompagner les collègues qui le voudraient mais ne le font pas encore. Sans qu'il s'agisse d'un passage obligé, c'est un élément structurant dans l'activité de l'établissement.
- international : on a aussi ce focus du CNRS en tant que tel. Il existe un pôle international très étoffé à l'INSHS. On est opérateur de recherche pour le MESRI, il y a le réseau des UMIFRE (on a une petite trentaine d'Instituts français de recherche à l'étranger). On fait tout ce qu'on peut pour que cela continue à exister et se développer. Les UMIFRE devraient développer leurs liens avec les UMR et les MSHS. On voudrait que les collègues puissent avoir des affectations à l'étranger, y compris pour les doctorants.

## 2. Contribuer à l'insertion et au positionnement du CNRS au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche en France

Que fait-on à l'InSHS en ce sens, en complémentarité ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche ? Les choses sont un peu plus compliquées que pour certains autres instituts du CNRS. Nous représentons 25% du personnel et 40% des unités de recherche sur le territoire français. Marie Gaille a donc souhaité avoir un directeur adjoint, Fabrice Boudjaaba, qui va développer les relations avec les autres organismes de recherche et les universités. Après 10 ans de forte recomposition du paysage universitaire, on arrive désormais à un paysage un peu stabilisé. Nous espérons pouvoir construire des choses sur la durée, avec des sites IdEx et d'autres sites.

Le Campus Condorcet, souhaité par l'État il y a 10 ans, construit dans sa première phase, a vocation à regrouper 40 % des personnels. On est dans l'attente de la 2<sup>e</sup> phase (pour l'instant il n'y a pas d'engagement formel). Marie Gaille essaie de poursuivre l'engagement de P. Bourdelais et de F.-J. Ruggiu. Il faut voir comment ce campus peut trouver sa place dans un ensemble où il y a aussi des SHS en-dehors, qui sont tout autant à préserver et à développer.

Qu'est-ce que l'InSHS peut apporter en propre au CNRS ?

- Co-déterminer les IdEx, Copil.
- Porteur de la TGIR-Humanum
- Réseau des MSH.

On doit avoir une réflexion sur l'évolution des métiers d'accompagnement de la recherche.

### 3. Élaborer des connaissances pour le bien commun

Cela concerne d'une part la diffusion des connaissances pour un public extra-académique, d'autre part la valorisation et l'innovation.

- *Diffusion des connaissances vers la société.* On doit porter notre attention sur la communication au-delà de la sphère académique. Ainsi, nous sommes régulièrement sollicités sur des affaires, des formes de médiatisation qui font controverse. Il est temps que nous nous emparions collectivement de cette question pour avoir une réflexion d'ensemble sans se limiter aux quelques cas qui émergent. Un état des lieux est en train d'être mené sur ce que tout un chacun publie dans les différents médias (le RIBAC est très utile pour cela). Marie Gaille regrette que quelques cas polarisent l'attention. Une réflexion est un cours sur un réseau pluridisciplinaire qui pourrait s'emparer de cette question. Une formation en ce sens pourrait être mise en place.
- *Valorisation.* Cela n'est plus seulement entendu comme un bénéfice économique. Marie Gaille voudrait que cela soit cartographié et qu'on continue à favoriser des formes autres de valorisation pour la société (par exemple logiciels libres). Il convient d'identifier deux ou trois chantiers de réflexion sur lesquels on pourrait être force de réponse, plutôt que d'être dans la réaction au coup par coup. Il faudrait identifier clairement nos compétences sur des thèmes importants pour la société.

### **B. Autres questions**

- Le CNRS en tant qu'employeur

Dans la mission du CNRS en tant qu'employeur, il conviendra de s'attacher aux points suivants :

- Éthique de la recherche
- Égalité professionnelle
- Qualité de vie au travail
- Insertion des personnes en situation de handicap.

Cela n'est pas toujours facile à mettre en œuvre en contexte de pandémie.

- HCERES

Le CNRS a été consulté sur le projet d'évolution des référentiels d'évaluation. Marie Gaille rappelle que le CNRS est indépendant et ne souhaite pas se substituer au HCERES. Nous

conduisons une réflexion (non encore aboutie) sur un contrat-projet : il s'agirait de trouver un format qui serait en œuvre de façon parallèle à ce qui se fait au HCERES.

- Quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA 4)

Plusieurs appels sont en cours (ExcellencES), pour lesquels l'InSHS a été très diversement mobilisé : il s'est surtout concentré sur celui du Campus Condorcet (résultats officiels non encore publiés).

Pour l'appel « Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) exploratoires », l'InSHS s'était investi au printemps 2021 sur l'appel relevant du champ « comportement » mais sans succès. Notre proposition a été retoquée par le jury en juillet 2021 et nous n'avons pas jugé opportun de nous réinvestir dans un nouveau dépôt car les chances de succès étaient trop faibles.

L'InSHS a aussi répondu au projet portant sur l'évaluation des politiques publiques. Ce dernier a été également retoqué mais sera, lui, présenté de nouveau. L'InSHS a été sollicité par d'autres instituts, pour venir en adjuvant dans la réponse à divers autres appels. Les espoirs sont permis.

L'InSHS a également répondu à un appel à projet sur la Science ouverte : l'ANR rendra son verdict le 16 décembre (autorisation à poursuivre). Ce sont des financements assez importants (5-10 ans), qui permettent de structurer une communauté sur certaines thématiques. Ils offrent la possibilité de budgéter de l'emploi (40 % en masse salariale au maximum). Mais ces dispositifs sont d'une grande complexité. Le CNRS pilote ou co-pilote deux projets sur l'éducation, un projet sur les déchets, un projet sur la 5G. Le cadrage scientifique est préformaté par l'État en fonction des retombées attendues.

### Questions de la section

**Frédéric Hurllet** commence par souligner qu'avec le précédent directeur, François-Joseph Ruggiu, les échanges entre la section et la direction de l'InSHS se réalisaient de manière très productive et très efficace. Il souhaite qu'il en soit de même à l'avenir.

Quant à la partie du programme « Faire avancer la science », on ne peut que se réjouir que l'archéologie soit une priorité. Pour les sciences de l'antiquité, le terme « classical studies » fait l'objet d'un important débat. Actuellement les antiquisants travaillent beaucoup sur l'anthropologie, qui fait par exemple partie de l'histoire romaine telle qu'on la fait au XXI<sup>e</sup> siècle. Les sciences de l'antiquité pourraient être partie prenante de votre programme. Dans les générations des thésards, il y a beaucoup de sujets sur des thématiques en plein renouvellement.

Pour la valorisation de nos recherches, on a un rôle central à jouer pour ce qui est en lien avec les musées et le patrimoine.

Une question pratique est celle du futur concours chercheurs, qui constitue un point central. Quelle est votre politique en matière de coloriage, comment interagir ?

**Marie Gaille.** Merci pour vos remarques sur l'archéologie et les sciences de l'Antiquité.

**Stéphane Bourdin.** Cela n'est pas limité à l'Antiquité : on peut faire de l'anthropologie politique également à l'époque médiévale.

**Marie Gaille.** Pour ce qui concerne les concours : quand vous êtes entrés en mandature, la réflexion était déjà engagée à ce sujet. Entre septembre et décembre on doit préparer les concours sans avoir encore de chiffres. Pour cette année : je souhaite colorier des postes, je ne souhaite pas aller vers le fléchage (je ne dis pas que je ne le ferai jamais). Le coloriage constitue un compromis assez satisfaisant entre la politique de l'Institut et votre travail de section. Cette année, il y aura 250 postes au concours, et 10 postes de DR en venant d'une expérience à l'étranger, sur un budget spécifique mis de côté par Antoine Petit. Cette baisse s'est répercutée sur toutes les sections, avec des variations selon les sections. Pour l'instant je n'ai pas donné le nombre de postes au concours CR car je voudrais en discuter avec les présidents de section quand on se rencontrera en janvier ou février. La publication devrait intervenir dans une semaine. En DR2 vous aurez 6 postes.

**Frédéric Hurlet.** Marie Cronier et moi-même avons déjà discuté des coloriages avec Stéphane Bourdin lors d'un entretien avec lui il y a quelques semaines. S'il y a un vivier dans le coloriage, on joue le jeu et on recrute la personne ; sinon, on peut décolorier. Pour les postes de CR mis au concours, ne pouvez-vous pas nous indiquer leur nombre ?

**Marie Gaille.** Il faut attendre encore quelques jours. On discutera de ce point.

**Frédéric Hurlet.** On a perdu 18 postes sur les six dernières années et 72 postes en 20 ans. Nous constituons une grosse section, nous estimons avoir déjà bien contribué au jeu de l'ajustement.

**Marie Gaille.** Les coloriages indiquent un thème porté au concours, avec l'option de ne pas le pourvoir une année donnée et au besoin de le reprendre l'année suivante. Vous n'êtes pas obligés de le pourvoir. Il est important d'avoir une discussion. A priori un coloriage non pourvu sera reconduit la seconde année.

Quant aux pertes démographiques de votre section : je compte regarder avec tous les présidents de section les tableaux des départs, car la manière dont est calculé le nombre de postes qui revient à chaque institut est fonction des départs. C'est un critère qui pourrait être discuté mais qui permet de voir où est la perte de vitesse la plus forte. Mais est-ce notre seul critère ? Je voudrais voir avec vous quelle peut être notre marge de manœuvre.

**Frédéric Hurlet.** Pour l'année prochaine, il y aura encore six départs à la retraite. C'est une particularité de notre section au sein de votre institut.

**Marie Gaille.** Nos collègues linguistes ne seraient pas d'accord.

**Frédéric Hurlet.** Il faut aussi évoquer le problème de la désynchronisation des vagues d'évaluation des laboratoires et des chercheurs par le HCERES, qui constitue une conséquence de la crise sanitaire (l'évaluation des unités a été gelée pendant un an mais non celle des chercheurs). Ainsi, en 2022, nous expertiserons les chercheurs de la vague C mais non les unités. C'est extrêmement problématique.

Un autre problème est constitué par les modalités futures de nos liens avec l'HCERES (par exemple, nous tenons à la participation des élus C). L'idée qu'on puisse avoir des visites

seulement en visio-conférence, ou même des visites uniquement sur dossier est très préoccupante.

Étant donné que la section rend un avis de pertinence, il faut qu'elle soit représentée d'une manière ou d'une autre. Si le HCERES refuse de financer les missions, on peut envoyer des experts du CNRS, mais qui va payer ? Il est nécessaire rencontrer les doctorants, les IT, les BIATS. Nous souhaitons obtenir une position ferme de la part du CNRS.

**Marie Gaille.** Vous avez raison. Antoine Petit a tenté de faire valoir le maintien de la visite physique mais c'est lettre morte. Nous n'avons pas convaincu le HCERES. Si on argumente très fortement, on peut obtenir un comité pour telle ou telle unité. Mais le CNRS ne paiera pas les déplacements en lieu et place de l'HCERES. Le CNRS n'est pas du tout satisfait de cet état des choses.

Quand j'étais en section (2008-2012), les unités étaient évaluées par le Comité national. Si le HCERES ne veut plus faire son travail, on peut se demander comment pallier ce manque par nous-mêmes. Il faut trouver un autre mode de fonctionnement.

**Frédéric Hurlet.** Pour pouvoir rendre un avis de pertinence pour l'association avec le CNRS, il faut qu'on dispose des éléments nécessaires.

**Marie Gaille.** On peut faire remonter vos idées mais je ne suis malheureusement pas sûre d'obtenir gain de cause.

**Frédéric Hurlet.** Le fait qu'il n'y ait qu'une très faible part accordée au projet de l'unité dans le futur document d'évaluation HCERES est également problématique.

**Airton Pollini.** Vous avez évoqué tout à l'heure la possibilité que le CNRS produise un formulaire de projet alternatif à celui du HCERES. À quel moment cela se fera-t-il ?

**Marie Gaille.** Dès maintenant, les UMR peuvent interagir avec les DAS pour commencer à discuter ce projet. Pour nous c'est important car cela permet de mettre à plat certains fondamentaux auprès des UMR. Dès que ce document sera prêt, il sera diffusé mais je n'ai pas encore de calendrier.

**Frédérique Lachaud.** J'ai participé récemment à la visite HCERES sur CESCUM de Poitiers (UMR 7302). La situation du personnel d'appui à la recherche y est très préoccupante. Or, cela n'apparaît pas à la lecture du dossier car le personnel d'appui à la recherche ne participe pas à la rédaction du document. Ainsi, le dossier ne fournit pas tous les éléments nécessaires à la rédaction de notre avis. On s'aperçoit des problèmes d'absence de suivi des personnels d'appui à la recherche uniquement en allant sur place.

**Marie Gaille.** Les ressources humaines du CNRS n'attendent pas la visite HCERES pour s'occuper du personnel.

**Emmanuèle Caire.** C'est effectivement au moment de la visite HCERES que sont mis en lumière les différents problèmes, au moment du dialogue à trois (DU et les deux tutelles) sur la part de chacun etc. Si la visite disparaît, ce dialogue sera complètement dénaturé.

**Marie Gaille.** Je vais méditer votre propos car il est très préoccupant que vous ayez cette vision des choses. La direction de l'INSHS compte 40 personnes : la porte est ouverte pour ce type de dialogue cinq jours par semaine, c'est l'un des rôles des délégations. Des DOR (dialogues

objectifs-ressources) sont organisés pour avoir ce moment d'échange entre les DU et l'ensemble des tutelles. Ce n'est pas le HCERES qui doit dicter le rythme des échanges. Le HCERES n'est pas et ne doit pas être un lieu de dialogue.

**Airton Pollini.** Il y a une perception un peu particulière de la part des universitaires car c'est lors de ces visites qu'on rencontrait les différentes instances en groupe, sans nécessairement la présence de la direction de l'unité. Il y avait un dialogue libre par catégorie de personnel. Cela avait lieu uniquement lors de la visite. L'absence de la hiérarchie permettait une liberté de parole en groupe, qui faisait davantage ressortir les choses et permettait de faire remonter des mesures concrètes.

**Marie Gaille.** C'est intéressant mais vous pouvez le faire à tout moment de l'année auprès des délégations et des instituts.

**Airton Pollini.** C'est difficile de saisir individuellement l'INSHS, surtout lorsqu'on est personnel universitaire.

**Marie Gaille.:** Nous sommes d'accord. Il est dommage que le HCERES change son format, mais n'hésitez pas à nous solliciter.

**Frédéric Hurlet.** Quand nous avons des promotions, quelle est la politique pour les CRHC, pour les DR1 ? Combien de postes aurons-nous ? La règle limitant les promotions au grade de DR1 à 10%, au maximum, du nombre de DR2 est-elle toujours en vigueur ?

**Marie Gaille.** Je crois qu'Alain Schuhl vous a indiqué ce qui concerne les CRHC. Cette année il y en a moins à l'échelle du CNRS dans son ensemble. Il ne faut pas dévoyer ce grade en l'octroyant à des personnes qui auraient vocation à devenir DR. Vous devrez émettre vos avis sur la seule base scientifique et, dans la liste que vous aurez proposée, nous choisirons en fonction de nos possibilités.

**Frédéric Hurlet.** Nous souhaiterions éviter les files d'attente.

**Marie Gaille.** Il y aura un peu moins de postes de CRHC que les années précédentes, mais je ne peux vous en dire plus pour l'instant. Vous devez veiller à ne pas promouvoir des collègues qui vont se présenter comme DR2 dans quelques années.

**Frédéric Hurlet.** Un gros problème est constitué par le nombre de promotions pour les postes de DR (DR1 et DRCE1). Les dossiers sont très bons et il y a très peu de possibilités. L'an passé, nous avons obtenu seulement deux postes de DR1, ce qui crée une situation très complexe. Il y a de plus en plus de candidatures, car les collègues s'autocensurent de moins en moins.

**Marie Gaille.** Pour les DR1, on devrait avoir plus de possibilités auprès de l'Institut et le nombre de postes devrait remonter un peu mécaniquement. En revanche, il ne faut pas prévoir d'augmentation pour les DRCE1 car il n'y en a même pas un par section, ce qui entraîne à opérer des arbitrages entre sections.

**Sandrine Lavaud.** À propos des délégations : c'est un dispositif très important mais qui pose un énorme problème au niveau des universités en termes de service.

**Marie Gaille.** Cela relève du MESRI.

**Sandrine Lavaud.** Il faudrait un effort de communication entre les différents responsables car il n'y a plus de postes en université.

**Marie Gaille.** La CPU rencontre très fréquemment le MESRI et nous-mêmes le rencontrons assez fréquemment. La CPU peut donc largement faire part de son mécontentement sur tel ou tel dispositif. Le volant de postes dépend du ministère, nous sommes tenus par l'avis des universités. Tout cela est très cadré. Ce sont les présidents d'universités qui doivent protester auprès du ministère.

**Frédéric Hurlet.** L'an passé, il y a eu au dernier moment un apport supplémentaire de délégations de la part du ministère. Sait-on comment cela va se passer cette année ? Cela nous permettrait de mieux travailler et d'envoyer un message clair à la communauté.

**Marie Gaille.** Le ministère affiche son ambition de soutenir très fortement ce dispositif (sous réserve du résultat de l'élection présidentielle). Vous pouvez inciter vos collègues à candidater.

**Frédéric Hurlet.** A-t-on des informations sur le concours handicap ?

**Marie Gaille.** Il n'y a pas de changements prévus. Au fil de l'eau les DU remontent des profils de postes IT ou chercheurs en cochant la case « personne avec handicap ». En février, la DRH distribue à chaque institut un volant de postes de ce type. Nous arbitrons le profil qui nous semble le plus correspondre à un besoin d'unité. Nous avons en général un support par an (pour environ 13-14 candidatures). Ensuite, le cas échéant vous auditionnez. Enfin, une commission interclassement propose un classement final à l'échelle du CNRS, vers la fin du mois d'août. Pour les IT c'est à peu près le même processus mais avec un concours spécial, qui ne vous concerne pas.

Un problème important est la suite de la carrière et l'évaluation. J'aimerais bien qu'on en discute sur la table, en particulier pour la question d'une évaluation « compassionnelle » ou non, qui mérite réflexion.

**Sébastien Gondet.** Qu'en est-il des chaires de professeur junior ? Quelle est la position de l'INSHS ? Serons-nous amenés à évaluer de tels profils ?

**Marie Gaille.** F.-J. Ruggiu n'a pas souhaité s'impliquer dans la première phase de ce processus et à ce jour nous n'avons pas de chaire. Personnellement je n'exclus pas d'imaginer de profils à présenter, en fonction de partenariat avec telle ou telle université. Je ne serai pas forcément sur la même ligne que F.-J. Ruggiu. On reviendra vers vous.

Pour les DR externes, si vous avez des candidatures exceptionnellement exceptionnelles il faut les faire remonter à Stéphane Bourdin. Les DU aussi peuvent faire remonter les candidatures.

Dernier point : il serait mieux de ne pas reporter à la session de printemps l'évaluation des unités, quitte à rendre un « pas d'avis », pour celles qui vont être renouvelées au 1<sup>er</sup> janvier. Cela nous éviterait beaucoup de problèmes juridiques.

**Frédéric Hurlet.** J'ai passé beaucoup de temps pour essayer de résoudre ce problème en amont et la situation semble maintenant réglée. On a fait en sorte que les équipes qui seront renouvelées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 soient bien expertisées, éventuellement en indiquant « pas d'avis » lorsqu'on ne dispose pas des éléments suffisants.



## Activités de la Section

### Propositions de la Section 32 pour les médailles de bronze et d'argent

Pour la **médaille de bronze**, la section a proposé un nom.

Pour la **médaille d'argent**, la section a proposé deux noms.

### Promotions CRCN vers CRHC

Il y avait 9 candidatures.

1<sup>re</sup> – Cécile BATIGNE VALLET (ARAR, UMR 5138)

2<sup>e</sup> – Daniel ISTRIA (LA3M, UMR 7298)

3<sup>e</sup> – Fabienne OLMER (CCJ, UMR 7299)

4<sup>e</sup> – Jérôme HAYEZ (LAMOP, UMR 8589)

5<sup>e</sup> – Jérémy SCHIETTECATTE-EMERY (O&M, UMR 8167)

6<sup>e</sup> – Aline TENU (ArScAn, UMR 7041)

7<sup>e</sup> – Dan DANA (HISOMA, UMR 5189)

### Promotions DR2 vers DR1

Il y avait 12 candidatures.

1<sup>er</sup> – Laurent SCHNEIDER (CIHAM, UMR 5648)

2<sup>e</sup> – Laila NEHMÉ (O&M, UMR 8167)

3<sup>e</sup> – Armand JAMME (CIHAM, UMR 5648)

4<sup>e</sup> – Marie-Laure DERAT (O&M, UMR 8167)

5<sup>e</sup> – Jean-Baptiste YON (HISOMA, UMR 5189)

### Promotions DR1 vers DRCE1

Il y avait 11 candidatures.

1<sup>re</sup> – Anne BOUD'HORS (IRHT, UPR 841)

2<sup>e</sup> – François BOUGARD (IRHT, UPR 841)

3<sup>e</sup> – Jean-Charles MORETTI (IRAA, USR 3155)

## **Promotions DRCE1 vers DRCE 2**

Il y avait une candidature.

1<sup>re</sup> – Hélène CUVIGNY (IRHT, UPR 841)

## **Évaluations de chercheurs**

- CFEETK (USR 3172) : 1 avis favorable.
- HALMA (UMR 8164) : 2 avis favorables.
- IRHIS (UMR 8529) : 1 avis favorable.
- IRHT (UPR 841) : 20 avis favorables.

## **Confirmation d'affectation des lauréats du concours CRCN 2021 et désignation de leurs directeurs de recherche**

- Brice EPHREM : CREA AH, UMR 6566 (directrice de recherche proposée : Vanessa PY-SARAGAGLIA).
- Pauline GUÉNA : TELEMME, UMR 7303 (directrice de recherche proposée : Emmanuèle CAIRE).
- Stéphane LAMOUILLE : IRAA, USR 3155 (directrice de recherche proposée : Aurore DIDIER).
- Agnès LORRAIN :TDMAM, UMR 6297 (directrice de recherche proposée : Marie CRONIER).
- Antonin NUSSLEIN : ARCHIMEDE, UMR 7044 (directeur de recherche proposé : Sébastien GONDET).
- Valérie SCHRAM : ARSCAN, UMR 7041 (directrice de recherche proposée : Sandra LIPPERT).

## **Confirmation d'affectation des lauréats du concours DR2 2021**

- Giulia BOETTO : CCJ (UMR 7299).
- Évelyne BRUNET-PRIOUX : ARSCAN (UMR 7041).
- Vivien PRIGENT : O&M (UMR 8167).
- Dominique STUTZMANN : IRHT (UPR 841).

## **Titularisations**

Avis favorables pour Olivier BORDEAUX (ARSCAN, UMR 7041), Alexandre DISSER (IRAMAT, UMR 5060), Piero Andrea MARTINA (IRHT, UPR 841), Fernand PELOUX (FRAMESPA, UMR 5136), Perrine PILETTE (O&M, UMR 8167), Julie RÉMY (CREAAH, UMR 6566), Katia SCHÖRLE (CCJ, UMR 7299).

## **Changements de direction d'unité**

### Avis très favorables :

- à la nomination de Myriam CATUSSE en qualité de directrice de l'IFPO (USR 3135) ;
- à la nomination de Jérémy HOURDIN en qualité de directeur adjoint du CFEETK (USR 3172) ;
- à la nomination de Valérie HUET en qualité de directrice du Centre Jean Bérard (USR 3133) ;
- à la nomination de Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA en qualité de directeur, de Laurent COSTA en qualité de directeur adjoint et de Maria GOREA en qualité de directrice adjointe (UMR 7041) ;
- à la nomination de Monica BRÎNZEI en qualité de directrice adjointe de l'IRHT (UPR 841).

### Pas d'avis :

- pour la nomination de Valérie POZNER en qualité de directrice de l'USR 3060 (Centre franco-russe de recherches en sciences humaines et sociales).
- pour la nomination de Maya COLLOMBON en qualité de directrice de la composante CEMCA (UMIFRE 16).

## **Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS**

- CREA AH, UMR 6566 : pas d'avis.
- MRSH-CAEN, USR 3486 : pas d'avis.
- IRAM-Ausonius, UMR 5607 : avis très favorable.
- LIENSS, UMR 7266 : pas d'avis.
- CESCO, UMR 7302 : avis très favorable.
- Centre Jean Bérard, USR 3133 : avis très favorable.
- CEALEX, USR 3134 : avis très favorable.

## **Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS<sup>1</sup>**

- IRAMAT (PA 21 Nieto-Pelletier) : avis favorable.
- UMR Archéosciences-Bordeaux (PA 21 Lahaye) : avis très favorable.

## **Avis de pertinence sur un renouvellement d'accréditation par le CNRS**

- FSAB, FR 3383 : avis favorable.

---

<sup>1</sup> Ces deux dossiers ont été examinés par la Section 32 (en l'absence de Florian Téreygeol) le 27 octobre 2021 lors d'une session extraordinaire en visio-conférence, afin qu'ils puissent être discutés lors du conseil scientifique des 18-19 novembre

### **Évaluation d'écoles thématiques**

- CEREALES, portée par Philippe MARINVAL (ASM, UMR 5140, Montpellier) : avis très favorable.
- NEOLATINLYON, portée par Smaranda MARCULESCU (IHRIM, UMR 5317) : avis réservé.
- SE NOMMER, portée par Yves DENÉCHÈRE (TEMOS, UMR 9016) : avis favorable.

### **Renouvellement de GDR**

- GDR 3644 (BioarchéoDat) : avis très favorable.

### **Renouvellement d'IRN**

- IRN ZOOMATHIA (Zucker) : avis très favorable.

### **Prime d'encadrement doctoral et de recherche**

La section 32 du Comité National de la Recherche Scientifique a choisi de ne pas participer au processus d'attribution en 2022.

### **Préparation des concours 2022**

La section 32 du Comité National de la Recherche Scientifique a choisi de ne pas auditionner les candidats au concours de directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe 2022.

## **MOTION DE LA SECTION 32 DU CoNRS RELATIVE À L'ÉVALUATION PAR LE HCERES**

La section 32 tient à s'associer à la motion de la CPCN réaffirmant la nécessité des comités de visite pour l'évaluation des laboratoires et son attachement à l'évaluation qualitative conjointe des chercheurs et de leurs unités.

Elle souligne en outre que l'évaluation des chercheurs et de leurs unités ne peut être réalisée que par des pairs choisis en fonction de leurs compétences scientifiques et avec la participation à ce processus d'instances nationales de la recherche indépendantes, dont le CoNRS fait partie.

À ce titre, elle s'inquiète au plus haut point des réformes en cours qui se décident dans la plus grande opacité.

Elle s'interroge en particulier sur les raisons qui ont conduit à disjoindre le bilan du projet dans le processus d'évaluation des laboratoires ; elle souligne qu'une recherche scientifique pérenne ne saurait se fonder sur le seul système des appels à projets et doit être capable d'articuler celui-ci avec des perspectives à plus long terme.

Elle rappelle enfin que les avis de pertinence à rendre sur « un renouvellement d'association au CNRS » n'ont de sens que si la section peut se faire une opinion claire de l'environnement et des conditions de travail des acteurs de l'unité évaluée (direction, chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA-BIATSS, post-doctorants, doctorants). Elle demande à la direction du CNRS de garantir une évaluation de qualité en maintenant les visites sur site et la place du CoNRS dans ce processus.

**Motion adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2021  
19 votants : 19 oui, 0 non, 0 abstention**

## **MOTION DE LA SECTION 32 du CoNRS RELATIVE AU NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS CRCN POUR 2022**

La Section 32 s'inquiète de la réduction du nombre de postes CRCN ouverts au concours 2022 ; elle souligne que dans son périmètre scientifique, le nombre des départs à la retraite ne fléchit pas.

**Motion adoptée le 8 décembre 2021  
20 votants : 20 oui, 0 non, 0 abstention**

**Cette motion a été adoptée par la Section après sa session d'automne, à la suite de l'ouverture du concours du CNRS, le 7 décembre 2021.**